

CONCOURS D'ECRITURE ET D'ILLUSTRATION SUR LE THEME DE L'AMITIE : « AUHOARA'A »

L'association TAPARAU organise un concours d'écriture et d'illustration dont le thème « L'amitié », « Auhoara'a » a été sélectionné pour permettre aux jeunes auteurs de traduire, à travers leurs textes et leurs illustrations les valeurs fortes de l'amitié.

Article 1 – Organisation du concours

Le concours d'écriture et d'illustration est organisé par l'Association TAPARAU en partenariat avec la Direction de l'Éducation et des Enseignements (DGEE) avec le soutien des auteurs et illustrateurs de l'Association.

Article 2 – Publics du concours

Ce concours est ouvert aux classes de CM2 des écoles et établissements publics et privés, relevant du Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la culture.

- L'inscription est obligatoire.

Article 3 – Forme et nature

- ✓ Les œuvres devront impérativement respecter le thème choisi : « L'amitié »
- ✓ Être écrites en français ou en langues Polynésiennes,
- ✓ Être une œuvre originale, non publiée,
- ✓ Comporter un titre, du texte et des visuels,

Article 3.1 Les productions doivent se conformer aux caractéristiques suivantes :

- ✓ Format de la page : A4,
- ✓ Police de caractère : Times New Roman justifié, taille 12,
- ✓ La longueur du texte ne devra pas excéder 2500 signes.

Article 3.2 - Modalités

La rédaction est réalisée par les élèves au sein de la classe avec l'aide de l'enseignant.

Sur demande de la classe, des auteurs et autrices ainsi que des illustrateurs de l'Association peuvent apporter leurs conseils.

Article 4 – Les critères d'admissibilité des productions soumises au jury

Article 4.1 Les productions résulteront d'une écriture individuelle ou en classe entière.

Article 4.2 Chaque production soumise au jury doit être anonyme, aucun nom ne sera donc mentionné sur les œuvres.

Article 4.3. Les organisateurs du concours ne pourront retenir d'œuvres dont on ne peut clairement identifier les auteurs et la provenance.

Doivent donc être mentionnés les éléments suivants :

- Le nom de l'école ou de l'établissement
- La localisation (commune, île)
- Le ou les auteurs
- La date de la réalisation.

Article 5 – La rédaction

Article 5.1 Les auteurs devront sélectionner un choix d'écriture parmi la liste suivante :

- Fiction réaliste (Récit inventé, mais vraisemblable),
- Science-fiction,

- Fantastique,
- Poème.

Article 6 – L'utilisation de visuels

L'illustration du thème « **P'amitié** » sera réalisée selon les conditions suivantes :

- Sur une feuille blanche au format A4
- En format paysage

Les participants sont invités à produire eux-mêmes des visuels (dessins, photographies, infographies, montages, collages, peinture...).

Article 7 – Déroulement du concours.

Article 7.1 Inscriptions :

Les participants s'inscrivent du 1^{er} septembre 2024 au 31 octobre 2024.

Cette inscription est obligatoire pour la participation au concours. Elle est effectuée par un enseignant référent.

Elle s'opère en remplissant la fiche d'inscription qui devra être renvoyée par mail à l'adresse concours.taparau@gmail.com précisant l'objet « Inscription au concours d'écriture et d'illustration »

Article 7.2 Restitution des œuvres

Les participants au concours devront renvoyer leurs productions en PDF à l'adresse mail ci-dessus indiquées au plus tard le **28 février 2025** (délai de rigueur).

Article 8 – Composition du comité de lecture, du jury et publications du palmarès

Article 8.1. – Le comité de lecture

Un comité de lecture, comprenant des membres de l'Education, des auteur.es, des linguistes, des professionnels de l'illustration sélectionneront 10 œuvres de chaque catégorie et les soumettront à l'appréciation du Jury.

Article 8.2– Le Jury

Le Jury sera composé :

Du Ministre de l'éducation ou son représentant,
 D'un professionnel du monde de l'Édition,
 De deux auteurs ou autrices (en langue française et en langues polynésiennes),
 De deux illustrateurs.

Article 8.3 – Palmarès

Il sera attribué un prix à chacune des 5 catégories suivantes :

- Catégorie « Rédaction d'une nouvelle » en français,
- Catégorie « Rédaction d'une nouvelle » en langues polynésiennes,
- Catégorie « Poésie » en français,
- Catégorie « Poésie » en langues polynésiennes,
- Catégorie « Illustration »

Article 8.4 – Les Prix pour chaque catégorie

1^{er} prix : individuel écriture : 1 kit écrivain (e) et un appareil photo instantané.

1^{er} prix : individuel illustration : 1 coffret peinture et un appareil photo instantané

1^{er} prix : classe : 1 kit jeux et 1 lot de livres

2^{ème} prix (individuel ou classe) : 1 lot de 4 livres

3^{ème} prix (individuel ou classe) : 1 lot de 2 livres

Un recueil de l'ensemble des œuvres sera remis à chaque classe participante. Par ailleurs, toutes les classes participantes recevront un prix.

Article 8.5 – Annonce des lauréats

Le Palmarès du concours sera annoncé dans la **semaine du 23 au 26 avril 2025 durant le Salon du Livre de Mahina**. Les œuvres y seront présentées. Les noms des gagnants et leurs productions seront publiés sur la page Facebook de l'Association Taparau, et sur le site de la DGEE.

Article 9 - Les modalités de sélection des œuvres

Les œuvres seront sélectionnées selon les critères suivants :

- Le respect des consignes de présentation de l'article 3,
- Le respect du thème,
- Les qualités rédactionnelles,
- L'originalité de l'œuvre,
- Les émotions dégagées par le texte,
- La qualité des illustrations.

Article 10 – Le suivi du concours

Les auteurs autorisent l'Association TAPARAU à utiliser librement les œuvres qui lui auront été adressées pour publication, reproduction et représentation sur différentes formes de supports écrits, électroniques ou audiovisuels dans le cadre d'une sensibilisation à la lecture et à l'écriture. Ces utilisations ne pourront donner lieu à aucun versement de droit d'auteur.

Article 11 – La participation au concours implique l'entière acceptation du présent règlement. Tout cas non décrit par le présent règlement sera tranché par l'organisateur.

**Laissez vos plumes et crayons exprimer l'étendue de votre créativité
jusqu'au 28 février 2025 à minuit.**

Martine GUICHARD

Présidente association TAPARAU

Lu et approuvé le 29/08/2024

